

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le quatre juin à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.

Date de la convocation : 28/05/2018	Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9	Nombre de pouvoirs : 2

Présents: Laurette ANGELI, Candice BOUTAVIN, Denise CALDAS, Kathy DURAND, Émilie MARTIN, Damien BOURGADE, Noël DESORT, Joris MAMOURI, Richard VALMALLE.

Procurations: François GAUDU à Laurette ANGELI, Gérard MAUQUIÉ à Noël DESORT

Secrétaire de séance: Laurette ANGELI

Ordre du jour :

- ✓ Convention service médecine préventive
- ✓ Intention d'aliéner
- ✓ Décision Modificative
- ✓ Nouveau règlement intérieur du réseau des bibliothèques de la Communauté des Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires
- ✓ Avis sur les travaux S.I.A.E.P. « mise en place d'une tranchée drainante dans le lit du Gardon »
- ✓ Travaux de mise en accessibilité de la commune et choix des entreprises
- ✓ Extension réseau assainissement quartier de Saumanette
- ✓ Réfection voirie chemin de la Tourette
- ✓ Mise en sécurité du terrain de football
- ✓ Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2018. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Adhésion convention service médecine préventive (2018/016)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Gard.

Suite au renouvellement de cette convention par les membres du conseil d'administration du Centre de Gestion du Gard, il est nécessaire de délibérer afin d'adhérer à cette nouvelle convention.

La principale modification porte sur l'augmentation tarifaire de 5€ pour le paiement à la visite (montant non réévalué depuis son instauration en 2011), soit 55€ la visite.

La cotisation forfaitaire reste inchangée, soit 0.32 % de la masse salariale.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité l'adhésion à la nouvelle convention du service médecine préventive du Centre de Gestion du Gard et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2) Intention d'aliéner

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la propriété de Monsieur et Madame VERMEIREN, situé lieu dit Boutonnet, est en cours de vente et que la commune à la possibilité de préempter. Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

3) Décision Modificative n° 1 (2018/017)

Madame ANGELI explique que suite à une erreur d'imputation budgétaire sur le Budget Principal 2018 assainissement (M49) concernant le reversement de la redevance pour modernisation des réseaux à l'Agence de l'Eau, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

CRÉDITS A OUVRIR / dépenses de fonctionnement			
chapitre	article	Objet	Montant
014	706129	Reversement redevance modernisation des réseaux agence de l'eau	1 100.00 €
		TOTAL	1 100.00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE/ dépenses de fonctionnement			
chapitre	article	Objet	Montant
011	6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	- 1 100.00 €
		TOTAL	- 1 100.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le virement de crédit tel que présenté ci-dessus.

4) Décision Modificative n° 2 (2018/018)

Madame ANGELI explique que suite à une erreur informatique au moment de la saisie du Budget Primitif 2018 assainissement (M49), les résultats de l'exercice antérieur n'ont pas été portés au BP 2018, et qu'il convient de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants:

COMPTES DÉPENSES						
Sens	Sec.	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
D	I	016	1641	ONA	Emprunt en Euro	- 150 000.00 €
D	I	23	2313	11	Constructions	- 28 300 €
D	I	001	001	OPFI	Déficit Antérieur Reporté	169 082.76 €
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	- 173 497.08 €
					TOTAL	- 182 714.32 €

COMPTES RECETTES						
Sens	Sec.	Chap	Art.	Op.	Objet	Montant
R	I	16	1641	11	Emprunt en Euro	10 619.32 €
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	- 173 497.08 €
R	I	10	1068	OPFI	Réserves	153 660.52 €
R	F	002	002		Excédent antérieur reporté	- 173 497.08 €
					TOTAL	- 182 714.32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les virements de crédits tel que présentés ci-dessus.

5) Nouveau règlement intérieur des bibliothèques de la communauté des communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (2018/019)

Madame ANGELI présente au conseil municipal le nouveau règlement intérieur des bibliothèques de la communauté des communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires.

Après lecture, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce nouveau règlement intérieur.

6) Avis sur les travaux SIAEP pour la mise en place d'une tranchée drainante dans le lit du Gardon à Saumane (2018/020)

Madame ANGELI présente le projet de travaux du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de L'Estréchure – Saumane (SIAEP).

Ces travaux consistent à la mise en place d'une tranchée drainante en travers et sous le fond du lit du Gardon pour l'optimisation de l'actuel captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Cet ouvrage se situe au niveau du pont de Saumane.

Ouïe ces explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le projet de travaux du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable L'Estréchure – Saumane.

7) Choix des entreprises pour les travaux de mise en accessibilité des PMR de la commune (2018/021)

Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame ANGELI présente les résultats de la commission d'appel d'offres concernant la mise en accessibilité des accès PMR pour le temple, l'école maternelle, l'église et le terrain de tennis.

Les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres sont les suivantes :

- Lot n°1 – voirie : SAS VALMALLE : 9 387.00€ HT – 11 264.40€ TTC
- Lot n°2 – gros œuvre : SAS VALMALLE : 11 478.00€ HT – 13 773.60€ TTC
- Lot n°3 – menuiserie / automatisme : SARL BOIS&FER: 19 946.00€ HT – 23 935.20€ TTC
- Lot n°4 – élévateur : SARL GUINET : 20 380.00€ HT – 24 456.00€ TTC
- Lot n°5 – électricité : CITYBAT : 2 050.40€ HT – 2 460.48€ TTC
SARL PAITA : 3 473.00€ HT – 4 167.60€ TTC -
SARL VETSEL: 2 850.00€ HT – 3 420.00€ TTC

Les entreprises retenues par la commission sont les suivantes :

- Lot n°1 – voirie : SAS VALMALLE
- Lot n°2 – gros œuvre: SAS VALMALLE
- Lot n°3 – menuiserie / automatisme : SARL BOIS & FER
- Lot n°4 – élévateur : SARL GUINET
- Lot n°5 – électricité : SARL VETSEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise Madame ANGELI à signer tous les documents afférents à ce dossier. Monsieur le Maire réintègre la séance.

8) Travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées « quartier Saumanette » (2018/022)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard va procéder au renforcement du réseau électrique du quartier de Saumanette par la mise en place d'un transformateur à

l'entrée du chemin de Boutonnet, avec la réalisation d'une tranchée depuis la route départementale sur 100 mètres environ.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réelle opportunité pour la commune de poser, en tranchée commune, le réseau d'assainissement des eaux usées sur 100 mètres, avec la création de deux branchements particuliers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées du quartier Saumanette, autorise Monsieur le Maire à organiser une consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ce projet.

9) Travaux de réfection de voirie chemin de la Tourette (2018/023)

Madame Candice BOUTAVIN quitte la séance.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux Electricité, Eclairage Public et Télécom du Chemin de La Tourette sont en cours de réalisation. La reprise du goudron sur la tranchée sera financée par le SMEG.

Considérant l'opportunité de la présence sur place des engins, et la nécessité de reprendre d'autres parties de la chaussée, Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise réalisant les travaux.

Après discussion, le conseil municipal approuve avec 9 voix pour et une abstention (Damien BOURGADE) la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le devis proposé par l'entreprise MASMEJEAN.

10) Mise en sécurité du terrain de football (2018/24)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de clôturer le terrain de football afin de le protéger des déjections canines, des intrusions de sangliers mais également des dégradations occasionnées par des motos ou véhicules divers.

La clôture totale du terrain de football serait également sécurisante pour les enfants de l'école qui s'y rendent régulièrement.

Les 2 bancs existants ainsi que la poubelle seraient dans la zone clôturée, la table de piquenique resterait à l'extérieur de cette zone. Les portillons seraient à la disposition des usagers et l'ouverture du portail réservée aux services techniques.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, l'autorise à consulter des entreprises pour réaliser ces travaux et à signer tout document s'y afférent.

11) Questions diverses

Monsieur et Madame BAUDE, remercie la municipalité pour la réfection de la toiture de la maison Nicolas. Ils demandent s'il leur est possible de lasurer les menuiseries du logement, à leur frais. Le conseil municipal n'y voit pas d'objection.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la gérante de l'épicerie demande à la municipalité l'achat d'un congélateur et d'un four professionnel. Le conseil municipal est d'accord sur le principe pour l'achat du congélateur mais

refuse l'achat du four, considérant que l'épicerie est un dépôt de pain et non une boulangerie.

Monsieur le Maire fait état de fuites d'eau dans la toiture du logement de la Poste. Ces fuites sont dues à la vétusté des fenêtres de toit. Il a demandé un devis à un spécialiste. Ce devis s'élève à la somme de 3810.80€ HT (4080.60€ TTC). Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à valider ce devis.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une réunion avec les élus, les responsables des festivités et les gendarmes du canton, et présente la charte de prévention des consommations à risques lors des fêtes traditionnelles des communes du Gard.

Cette charte vise à faire connaître et valoriser les bonnes pratiques mises en place par chacun dans le domaine de la prévention lors des événements festifs, et accompagner les maires dans leurs démarches par des formations, des mises à disposition de matériels et des échanges d'informations.

Le conseil municipal approuve l'adhésion à cette charte et désigne Monsieur le Maire comme correspondant aux festivités.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20h50